



GROUPES	3 et 4	INSECTICIDES
---------	--------	--------------

INSECTICIDE LIQUIDE CONCEPT

Pour la suppression des insectes indiqués dans certaines cultures fruitières et maraîchères

USAGE COMMERCIAL

Suspension

AVERTISSEMENT: IRRITE LES YEUX



(TRIPLE RINÇAGE)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29611 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :	Imidaclopride	75 g/L
	Deltaméthrine	10 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 1000 LITRES

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park BLVD., SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Pour des renseignements sur le produit et en cas de déversements, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences, composer le 1-888-283-6847

INSECTICIDE LIQUIDE CONCEPT

Table des matières :

Numéro de section :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le produit 1

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité 2

Premiers soins et renseignements toxicologiques 3

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES 4

Entreposage 5

Élimination 6

MODE D'EMPLOI

Cultures, insectes, doses et autres 7

Restrictions d'emploi et limitations 8

Cultures de rotation 9

Précautions en matière d'application 10

Instructions de mélange 11

Délais d'attente avant la récolte 12

Gestion de la résistance 13

Avis 14

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park BLVD., SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

L’Insecticide liquide Concept est un insecticide concentré dispersable à double action : par contact et systémique. L’Insecticide liquide Concept supprime d’importants insectes nuisibles dans les cultures fruitières et maraîchères.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d’ingestion ou d’absorption cutanée. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l’eau et du savon après l’emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l’eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l’application séparément des autres vêtements. Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d’habitation et d’activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l’équipement d’application et des réglages du matériel de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Durant les activités de mélange, de chargement, d’application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes et des chaussettes. De plus, durant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, ils doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial. Les travailleurs doivent porter un respirateur muni d’une cartouche contre les vapeurs organiques homologuée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d’un boîtier homologué par le NIOSH pour les pesticides lorsqu’ils mélangent, chargent ou appliquent de la deltaméthrine au moyen d’une lance portative à pression mécanique.

Ne pas retourner sur les lieux de l’application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer lentement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact, au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes. Le personnel médical devrait communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

Section 4 – Mises en garde environnementales

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Très toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Faire en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les lacs, ruisseaux, rivières, étangs et autres zones aquatiques.

Ne pas appliquer s'il y a un risque de ruissellement. Le ruissellement à partir des zones traitées peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement à moins de 30 mètres de têtes de puits ou de systèmes aquatiques. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les secteurs à traiter. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Canada.ca. Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Section 5 – Entreposage

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains ou animaux.

Ce produit ne peut pas être entreposé en deçà du point de congélation.

Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Entreposer dans le contenant d'origine.

En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-334-7577.

Section 6 – Élimination

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION INUTILISÉE :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

Section 7 - Cultures, insectes, doses et autres

Appliquer l'Insecticide liquide Concept uniquement selon la méthode indiquée dans le tableau du MODE D'EMPLOI. Lors d'une application d'Insecticide liquide Concept, utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète (soit au moins 100 à 200 litres d'eau par hectare en utilisant de l'équipement terrestre et au moins 50 litres d'eau par hectare en utilisant de l'équipement aérien).

Appliquer lorsque la population d'insectes ciblée a atteint des seuils économiques conformément aux recommandations locales. Répéter le traitement si les populations d'insectes atteignent des niveaux potentiellement destructeurs. Ne pas dépasser le nombre maximum d'applications indiquées dans le tableau du MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer l'Insecticide liquide Concept à la suite d'un traitement des semences ou de l'application au sol d'un insecticide du Groupe 4.

CULTURE	INSECTE	DOSE mL/ha	AUTRES
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre, pucerons, cicadelle, altise de la pomme de terre, punaise terne, pyrale du maïs (répression)	650	Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Appliquer lorsque la population d'insectes ciblée a atteint des seuils économiques conformément aux recommandations locales. Répéter le traitement si les populations d'insectes atteignent des niveaux potentiellement destructeurs. Intercaler les applications d'au moins cinq jours. Ne pas faire plus de 3 applications d'Insecticide liquide Concept par année. La période d'application de l'Insecticide liquide Concept est importante pour supprimer la pyrale du maïs. Il est recommandé d'utiliser seulement l'Insecticide liquide Concept pour supprimer la pyrale du maïs lorsque la période d'application coïncide avec la présence d'un autre insecte indiqué sur l'étiquette pour la pomme de terre. Il est recommandé d'utiliser seulement l'Insecticide liquide Concept pour supprimer la punaise terne lorsque la période d'application coïncide avec la présence d'un autre insecte indiqué sur l'étiquette pour la pomme de terre.

			Ne pas appliquer l’Insecticide liquide Concept à la suite de l’application au sol d’un insecticide du Groupe 4.
Tomate	Doryphore de la pomme de terre, sphinx de la tomate	650	Application au sol seulement. Appliquer lorsque la population d’insectes ciblée a atteint des seuils économiques conformément aux recommandations locales. Répéter le traitement si les populations d’insectes atteignent des niveaux potentiellement destructeurs. Intercaler les applications d’au moins cinq jours. Ne pas faire plus de 3 applications d’Insecticide liquide Concept par année. Il est recommandé d’utiliser seulement l’Insecticide liquide Concept lorsqu’on cible à la fois le sphinx de la tomate et le doryphore de la pomme de terre. Ne pas appliquer l’Insecticide liquide Concept à la suite d’un traitement des semences ou de l’application au sol d’un insecticide du Groupe 4.
Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>brassica</i> - groupe 5A : brocoli, brocoli chinois, chou de Bruxelles, chou, chou pak-choï, chou pé-tsaï, chou-fleur, cavalo broccolo, chou-rave	Piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, fausse-arpenteuse du chou, altise des crucifères, pucerons	650	Application au sol seulement. Appliquer lorsque la population d’insectes ciblée a atteint des seuils économiques conformément aux recommandations locales. Répéter le traitement si les populations d’insectes atteignent des niveaux potentiellement destructeurs. Intervalle minimal entre les applications : 10 jours. Ne pas faire plus de 3 applications d’Insecticide liquide Concept par année. Il est recommandé d’utiliser seulement l’Insecticide liquide Concept pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou, la fausse-teigne des crucifères, la piéride du chou et l’altise des crucifères lorsque la période d’application coïncide avec la présence des pucerons. Ne pas appliquer l’Insecticide liquide Concept à la suite d’un traitement des semences ou de l’application au sol d’un insecticide du Groupe 4.
Bleuet	Puceron du bleuet	560	Application au sol seulement. Appliquer lorsque la population d’insectes ciblée a atteint des seuils économiques conformément aux recommandations locales. Répéter le traitement si les populations d’insectes atteignent des niveaux potentiellement destructeurs. Intercaler les applications d’au moins cinq jours. Ne pas faire plus de 3 applications d’Insecticide liquide Concept par année. Dans le bleuet nain, appliquer après la floraison durant les années de production des fruits et n’importe quand durant l’année végétative. Dans le bleuet en corymbes, appliquer après la floraison. Ne pas appliquer l’Insecticide liquide Concept à la suite de l’application au sol d’un insecticide du Groupe 4.

Soja	Puceron du soja, chrysomèle du haricot (répression), scarabée japonais	325 à 650	Appliquer par voie terrestre ou aérienne. Appliquer lorsque la population d'insectes ciblée a atteint des seuils économiques conformément aux recommandations locales. Répéter le traitement si les populations d'insectes atteignent des niveaux potentiellement destructeurs. Intercaler les applications d'au moins cinq jours. Ne pas faire plus de 3 applications d'Insecticide liquide Concept par année. Ne pas appliquer l'Insecticide liquide Concept à la suite d'un traitement des semences ou de l'application au sol d'un insecticide du Groupe 4.
------	--	-----------	---

Section 8 – Restrictions d'emploi et limitations

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

Lorsqu'on utilise l'Insecticide liquide Concept, ne pas faire plus de trois applications par année pour appuyer de bonnes stratégies de gestion de la résistance.

Pour les bleuets, ne pas appliquer plus de 1,68 L d'Insecticide liquide Concept par année.

Pour la pomme de terre, la tomate, les légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *brassica* (groupe 5A) et le soja, ne pas appliquer plus de 1,95 L/ha d'Insecticide liquide Concept par année.

Ne pas mélanger en cuve l'Insecticide liquide Concept avec des pesticides, des engrais ou d'autres adjuvants chimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

Section 9 – Cultures de rotation

CULTURES DE ROTATION

Dans les endroits traités avec l'Insecticide liquide Concept, on peut semer toute culture mentionnée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture pouvant tolérer l'ingrédient actif, dès qu'il est possible de le faire après le dernier traitement.

La rotation aux céréales (blé, orge, avoine) est permise après un intervalle d'au moins 30 jours entre le dernier traitement avec l'Insecticide liquide Concept et le semis. La rotation aux pois et aux haricots (y compris féveroles, soja, haricots adzuki, haricots velus, haricots de Lima, haricots d'Espagne, haricots secs et pois mange-tout) est également permise après un intervalle d'au moins neuf mois entre le dernier traitement et le semis.

Aucune autre culture de rotation destinée à l'alimentation humaine ou animale ne peut être semée moins de 12 mois après le dernier traitement.

Les engrais verts et autres cultures de couverture non destinées à l'alimentation humaine ou animale peuvent être semés en rotation tout de suite après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures de couverture comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale.

Section 10 – Précautions d'application

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE D'APPLICATION :

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité (DS) de 12 heures ne soit écoulé.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement d'eau d'irrigation et d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles à la rubrique Précautions environnementales.

L'Insecticide liquide Concept doit être appliqué avec de l'équipement propre bien calibré.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation quel qu'il soit.

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				
		D'habitats dulcicoles d'une profondeur de :		D'habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Pommes de terre	1	1	35	15	1
	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur	2	1	30	15	1
	Tomate, bleuet nain	1	1	25	10	0

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				
			D'habitats dulcicoles d'une profondeur de :		D'habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
	Chou-brocoli, brocoli chinois, chou gai-choï, chou-rave kohlrabi, chou pé-tsaï, soja		1	1	20	10	1
Pulvérisateur pneumatique	Bleuets en corymbe	Début du stade de croissance	40	30	80	70	2
		Fin du stade de croissance	30	20	70	60	1
Aérien	Pommes de terre, soja	Avion	65	20	800	800	10
		Hélicoptère	45	15	800	600	10

Les zones tampons associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon affiché sur le site Web de l'ARLA. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus grossier (ASAE) parmi ceux indiqués sur les étiquettes des produits d'association.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Une buse à induction d'air à faible dérive doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses qui pointent vers l'extérieur lors de l'application à l'extrémité des rangées et dans les rangées extérieures. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, d'après les lectures prises à l'extérieur du site, sous le vent.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre l'Insecticide liquide Concept avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser des humains comme signaleurs.

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50% et si la température est supérieure à 20 °C. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

La dérive aérienne est accrue dans certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque les vents soufflent en rafales ou lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol.

La pulvérisation hors cible et la dérive vers des habitats sensibles doivent être évitées.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange en cuve.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lors des précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre différents des

recommandations qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU PRODUIT :

Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce contenant. Pour poser des questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847 ou obtenir les conseils techniques du distributeur ou du représentant agricole provincial.

Section 11 – Instructions de mélange

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

Avant de verser l'Insecticide liquide Concept dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et commencer l'agitation.

Verser la quantité requise d'Insecticide liquide Concept dans l'eau et verser le reste du volume d'eau nécessaire.

Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

Si le mélange à pulvériser demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps durant la journée, bien agiter avant l'application.

Section 12 – Délai d'attente avant la récolte

Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte des pommes de terre, des tomates et des légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *brassica* (groupe 5A). Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des bleuets. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte du soja.

Section 13 – Gestion de la résistance

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide liquide Concept contient des insecticides des Groupes 3 et 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide liquide Concept et à d'autres insecticides des Groupes 3 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide liquide Concept ou les insecticides des Groupes 3 et 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.com.

Section 14 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park BLVD., SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Bayer et Concept sont des marques déposées de Bayer.